

**- CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2018 -
- COMPTE RENDU -**

PRESENTS :

Rodrigue DESMET – Antonio DA SILVA – Chantal NYS – Patrick BOSSUT – Thérèse-Marie COUVREUR – Michel PETILLON – Annick CASTELEIN – Thibault TELLIER – Anne THOREZ – Peggy ROBERT – Claudine ZAHM – Rose-Marie BUCHET – Dany DELBECQUE – Colette DEBEUF – Claudie RIUS – Laurent WINDELS – Vincent LEDOUX – Thierry MITTENAERE – Xavier DUQUESNE – Mustapha GUIROUS – Alexandra COUSTY – Fernando ROCHA – Jonathan GLIBERT – Louis COSYN – Patrick VANDAMME – Jean-Luc WABANT – Eric ZAJDA

PROCURATIONS :

Réjane CASTEL donne procuration à Annick CASTELEIN
Jean-Valéry MONVOISIN donne procuration à Alexandra COUSTY
Nathalie CARDON donne procuration à Claudine ZAHM
Franck GILME donne procuration à Patrick BOSSUT
Jaquelina FONSECA donne procuration à Antonio DA SILVA
Vincent LEDOUX donne procuration à Rodrigue DESMET (uniquement pour les points 1.14 + 1.16 + 1.17 + 1.18 et 1.19)
Mustapha GUIROUS donne procuration à Xavier DUQUESNE (uniquement pour les points 1.18 et 1.19)

ABSENTS :

Jeannique VANDEWIELE
Louis COSYN (uniquement pour les points 1.07 et 1.08)

SECRETAIRE :

Jonathan GLIBERT

Présentation de l'éphéméride

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 décembre 2017

1.01- CORRESPONDANT DEFENSE – DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Après débat a été adoptée la délibération sur la désignation d'un correspondant défense. A été nommé Monsieur DELBECQUE Dany

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.02- PERSONNEL MUNICIPAL – LEVEE DE PRESCRIPTION QUADRIENNALE DE DEUX CREANCES DE LA CNRACL

Après débat a été adoptée la délibération sur l'actualisation de la levée de prescription quadriennale de deux créances de la CNRACL selon le détail ci-dessous :

AGENTS	ANNEES	MONTANT
1 ^{er} agent	En partie année 1996	26.54 €
2 ^{ème} agent	En partie années 2001 à 2006	7.196,36 €

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.03- PERSONNEL MUNICIPAL – ELECTIONS PROFESSIONNELLES DE DECEMBRE 2018 – CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE COMMUN

Après débat a été adoptée la délibération sur la création d'un comité technique commun dans le cadre des élections professionnelles de décembre 2018

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.4- ELECTIONS PROFESSIONNELLES DE DECEMBRE 2018 – COMITE TECHNIQUE – MAINTIEN DU PARITARISME – FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL – RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES

Après débat a été adoptée la délibération sur la fixation du nombre de représentants du personnel (4 titulaires et 4 suppléants), l'institution du paritarisme, la décision du recueil par le comité technique de l'avis des représentants de la collectivité

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.05- PERSONNEL MUNICIPAL – ELECTIONS PROFESSIONNELLES DE DECEMBRE 2018 – CREATION D'UN COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL COMMUN (C.H.S.C.T)

Après débat a été adoptée la délibération sur la création d'un C.H.S.C.T commun dans le cadre des élections professionnelles de décembre 2018

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.06- ELECTIONS PROFESSIONNELLES DE DECEMBRE 2018 – COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL COMMUN (C.H.S.C.T) - MAINTIEN DU PARITARISME – FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL – RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES

Après débat a été adoptée la délibération sur la fixation du nombre de représentants du personnel (3 titulaires et 3 suppléants), l'institution du paritarisme, la décision du recueil par le C.H.S.C.T de l'avis des représentants de la collectivité
-DELIBERATION ADOPTEE-

1.07- BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE EN 2017

Présentation du bilan des opérations immobilières durant l'année 2017 selon le détail ci-dessous :

ACQUISITIONS MUNICIPALES				
Désignation du bien	Cédant	Montant	Date de l'acte	Objectif
Parcelle B 5610 « Le Naert » rue de Bousbecque	Association foncière de remembrement (A.F.R) d'Halluin	A titre gratuit	14/09/2016	Acquisition d'un terrain en nature de « délaissé » entre un chemin d'exploitation et la Becque de la Viscourt
Parcelle AB 519 Sentier du Pellegrin	Consorts BONDUDEL - DEWAVRIN - FLIPO	A titre gratuit	19/04/2017	Acquisition dans le cadre du programme local de l'habitat (PLH) métropolitain Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Courées
Parcelle AB 5 Sentier du Pellegrin	SCI IMMO RONCQ	A titre gratuit	27/04/2017	Programme de réhabilitation des courées – Mutation de l'assiette foncière
Parcelle B 5625 Sentier du Pellegrin	Mme Claudine DURNEZ née LEMAHIEU	A titre gratuit	19 et 27/04/2017	Acquisition dans le cadre du programme local de l'habitat (PLH) métropolitain Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Courées
CESSIONS MUNICIPALES				
Désignation du bien	Acquéreur	Montant	Date de l'acte	Objectif
Parcelle AK 897 7 rue Henri Barbusse	Mme Adeline DERUYWE	115 930,00 €	29/09/2017	Vente d'un bien municipal suite à la dissolution de la Maison des Associations
Parcelle AP 755 124 rue de Lille	SAS FONCIADEL	96 000,00 €	28 et 29/09/2017	Revente d'un immeuble non bâti préempté en 2009
Parcelle AB 283 358 rue de Lille	KIEKEN IMMOBILIER CONSTRUCTION (K.I.C)	502 000,00 €	18/10/2017	Vente d'un bien municipal suite à désaffectation (ancien dojo poste)

1.08- VENTE AUX ENCHERES DE MATERIELS ET MOBILIERS MUNICIPAUX SUR UN SITE DE VENTE EN LIGNE – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Présentation des biens cédés durant l'année 2017 selon le détail ci-dessous :

N° d'immobilisation	Désignation de l'immobilisation	Valeur d'acquisition	Valeur nette comptable au 31/12/2017	Prix de cession	Moins value	Plus value
7/01	2 guirlandes lumineuses	2 839,93 €	Biens amortis	64,00 €	- €	64,00 €
8/01	Guirlande lumineuse	1 163,87 €	Bien amorti	12,00 €	- €	12,00 €
15/01	Chariot de débarrassage	478,42 €	Bien amorti	42,00 €	- €	42,00 €
22/01	Guirlande lumineuse	1 163,87 €	Bien amorti	16,00 €	- €	16,00 €
51/01	Armoire de rangement sur roulettes	1 213,11 €	Bien amorti	220,00 €	- €	220,00 €
57/01	Conteneurs, tables et rayonnages	3 253,18 €	Biens amortis	23,00 €	- €	23,00 €
72/01	Bacs gastronorme et couvercles	366,18 €	Biens amortis	147,00 €	- €	147,00 €
79/01	Chariots et bacs	1 508,32 €	Biens amortis	47,00 €	- €	47,00 €
109/01	Conteneurs gastronorme	1 659,09 €	Biens amortis	47,00 €	- €	47,00 €
113/01	3 chariots service inox	776,61 €	Biens amortis	315,00 €	- €	315,00 €
189/01	3 conteneurs isothermes	640,36 €	Biens amortis	31,00 €	- €	31,00 €
194/01	15 bacs gastronorme et couvercles	359,52 €	Biens amortis	44,00 €	- €	44,00 €
195/01	Cellule de refroidissement IRINOX	4 004,33 €	Bien amorti	882,00 €	- €	882,00 €
196/01	Chambre froide et équipement frigorifique	4 384,91 €	Biens amortis	882,00 €	- €	882,00 €
241/01	Table de glissement et bac	1 704,32 €	Biens amortis	425,00 €	- €	425,00 €
242/01	Lave-vaisselle COMENDA	4 329,75 €	Bien amorti	600,00 €	- €	600,00 €
243/01	Coupe légumes, trancheur et râpeur	1 272,27 €	Biens amortis	118,00 €	- €	118,00 €
485/01	Matériel d'illuminations	296,29 €	Bien amorti	50,00 €	- €	50,00 €

LES DELIBERATIONS SONT CONSULTABLES AU SECRETARIAT GENERAL AUX HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC

474/01	Matériel d'illuminations	14 637,39 €	Bien amorti	223,00 €	- €	223,00 €
608/01	Matériel d'illuminations	4 766,78 €	Bien amorti	10,00 €	- €	10,00 €
1047/01	Chambre froide et équipement isotherme	11 476,82 €	Bien amorti	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
1036/01	Véhicule Kangoo GPL 5 portes	16 300,00 €	Bien amorti	945,00 €	- €	945,00 €
1049/01	Véhicule Renault Mégane berline 5 places	16 300,00 €	Bien amorti	300,00 €	- €	300,00 €
1080/01	Etiqueteuse 3 lignes d'impression	719,99 €	Bien amorti	41,00 €	- €	41,00 €
1150/01	2 pupitres équipés de 4 roues pivotantes	777,40 €	Bien amorti	10,00 €	- €	10,00 €
1154/01	Véhicule Kangoo diesel 6 CV	9 500,00 €	Bien amorti	1 208,00 €	- €	1 208,00 €
1176/01	Matériel d'illuminations	5 503,51 €	Bien amorti	10,00 €	- €	10,00 €
1508/01	Matériel d'illuminations	19 823,70 €	Bien amorti	200,00 €	- €	200,00 €
1628/01	Matériel d'illuminations	20 088,02 €	Bien amorti	272,00 €	- €	272,00 €
2010080	Appareil photo NIKON avec flash et objectif	3 013,01 €	Bien amorti	964,00 €	- €	964,00 €
	TOTAL	154 320,95 €	- €	9 148,00 €	- €	9 148,00 €

1.09- FISCALITE DIRECTE LOCALE 2018 – MAINTIEN DES TAUX COMMUNAUX

Après débat a été adoptée la délibération sur la fiscalité directe locale 2018 et le maintien des taux communaux selon le détail ci-dessous :

TAXES	TAUX – 2018
Taxe d'habitation (TH)	32,12 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	31,02 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	52,39 %

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.10- EXERCICE 2018 - BUDGET PRIMITIF

Après débat a été adoptée la délibération sur le budget primitif pour l'exercice 2018 qui s'équilibre à hauteur de **20 902 000,00 €** (répartition en section de fonctionnement **15 642 000,00 €** et en section d'investissement **5 260 000,00 €**)

		DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
A – Vote	Crédits reportés au vote	15 642 000 €	15 642 000 €
B – Reports	Restes à réaliser de l'exercice 2017	0 €	0 €
	002 – Résultat de fonctionnement reporté	0 €	0 €
A + B	TOTAL de la section	15 642 000 €	15 642 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
A – Vote	Crédits proposés au vote (y compris le compte 1068)	5 260 000 €	5 260 000 €
B – Reports	Restes à réaliser de l'exercice 2017	0 €	0 €
	001 – Solde d'exécution d'investissement reporté	0 €	0 €
A + B	TOTAL de la section	5 260 000 €	5 260 000 €
TOTAL DU BUDGET 2018		20 902 000 €	20 902 000 €

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.11- ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE – CONVENTION DE FINANCEMENT DES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC (OSP) AVEC LA SCIC KALÉIDE – 1^{ER} ACOMPTÉ PROVISIONNEL POUR L'ANNEE 2018 – AVENANT N°10

Après débat a été adoptée la délibération sur le 1^{er} acompte provisionnel d'un montant de 540 000 € payable à la SCIC KALÉIDE. Autorisation est donnée à Monsieur le Maire à signer l'avenant n°10

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.12- DISSOLUTION DE LA CAISSE DES ECOLES

Après débat a été adoptée la délibération sur la dissolution de la Caisse des écoles et la reprise des excédents de fonctionnement et d'investissement dans le budget de la ville

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.13- ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) – MODALITES D'INSCRIPTION – DEROGATION VACANCES DE PRINTEMPS 2018

Après débat a été adoptée la délibération sur les modalités d'inscription (dérogation) des vacances de printemps 2018 à savoir inscription à la semaine (5jours) ou 3 jours

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.14- PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC LES ASSOCIATIONS – SUBVENTIONNEMENT 2018 - 1^{ER} ACOMPTÉ ET VERSEMENT

Après débat a été adoptée la délibération sur le subventionnement 2018 avec les associations selon le tableau repris ci-après :

LES DELIBERATIONS SONT CONSULTABLES AU SECRETARIAT GENERAL AUX HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC

ASSOCIATIONS VILLE	RAPPEL SUBVENTIONNEMENT 2017 ⁽¹⁾	PROPOSITION AVANCE 2018
AMICALE DU PERSONNEL	5 000 €	3 000 € <i>Avance en attente de rencontre</i>
BLEUETS TWIRLING ⁽¹⁾	4 034 €	2 000 € <i>Avance en attente de rencontre</i>
BMX CLUB ⁽¹⁾	6 002 €	2 000 € <i>Avance en attente de rencontre</i>
ESR FOOT ⁽¹⁾	22 452 €	10 000 € <i>Avance en attente de rencontre</i>
JUDO CLUB ⁽¹⁾	3 333 €	2 000 € <i>Avance en attente de rencontre</i>
LES FRANCS ARCHERS ⁽¹⁾	1 109 €	500 € <i>Avance en attente de rencontre</i>
TENNIS CLUB ⁽¹⁾	10 000 €	5 000 € <i>Avance en attente de rencontre</i>
ULJAP ⁽¹⁾	21 775 €	15 000 € <i>Avance en attente de rencontre</i>
ULTRA SPORT BASKET ⁽¹⁾	11 935 €	3 000 € <i>Avance en attente de rencontre</i>
USR NATATION ⁽¹⁾	4 120 €	2 000 € <i>Avance en attente de rencontre</i>
USR GYMNASTIQUE ⁽¹⁾	15 000 €	8 000 € <i>Avance en attente de rencontre</i>
VOLLEY BALL ⁽¹⁾	6 206 €	3 000 € <i>Avance en attente de rencontre</i>
TOTAL I		55 500 €

⁽¹⁾ le subventionnement 2017 est composé de la subvention ordinaire + les frais de déplacements et formation 2016

ASSOCIATION VILLE	Rappel subventionnement 2017 convention 2017-2018	SUBVENTION 2018
CINEMA GERARD-PHILIPPE ⁽²⁾	46 000 €	46 000 €
TOTAL II		46 000 €
TOTAL GENERAL (I+II)		101 500 €

⁽²⁾ selon la convention biennale 2017-2018, le versement de la subvention de fonctionnement se décompose comme tel : 21 000€ la 2^{ème} quinzaine de février et 25 000 € la 2^{ème} quinzaine de juillet

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.15- TARIFICATION MUNICIPALE – ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE – ACTUALISATION A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018

Après débat a été adoptée la délibération sur la nouvelle tarification de l'école de musique avec prise d'effet au 01/09/2018 selon le tableau repris ci-après :

QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL CAF	CONTRIBUTION ANNUELLE		ENSEMBLES MUSICAUX		LOCATION INSTRUMENT ⁽³⁾
	RONCQUOIS ⁽¹⁾	EXTERIEUR ⁽¹⁾	RONCQUOIS ⁽²⁾	EXTERIEUR ⁽²⁾	
1 Moins de 400 €	80 €	240 €	20 €	60 €	80€/an
2 De 400 € à moins de 640 €	115 €	345 €	25 €	75 €	
3 De 640 € à moins de 860 €	150 €	450 €	30 €	90 €	
4 De 860 € à moins de 1 150 €	185 €	555 €	40 €	120 €	
5 De 1 150 € à moins de 1 500 €	210 €	630 €	50 €	150 €	
6 A partir de 1 500 €	220 €	660 €	60 €	180 €	

⁽¹⁾ Pratique d'un 2^{ème} instrument : réduction de 50 % sur la 2^{ème} contribution annuelle

⁽²⁾ Participation à un ensemble musical en plus du cursus (solfège+instrument+pratique collective) : pas de contribution supplémentaire

⁽³⁾ Elève roncquois ou non roncquois inscrit dans une société musicale roncquoise : gratuité de la location de l'instrument

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.16- MAISON DE L'EMPLOI LYS TOURCOING (MELT) – RETRAIT

Après débat a été adoptée la délibération sur le retrait de l'adhésion de la ville auprès de la M.E.L.T à compter du 1^{er} janvier 2019

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.17- MAISON DE L'EMPLOI LYS TOURCOING (MELT) – DIMINUTION DU MONTANT DE LA CONTRIBUTION POUR L'ANNEE 2018

Après débat a été adoptée la délibération sur la diminution du montant de la contribution pour l'année 2018 de 50 % (hors Mission locale)

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.18- MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE DE LILLE (MEL) – RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉNERGIE THERMIQUE ISSUE DE LA VALORISATION DES DÉCHETS – ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après débat, un avis favorable a été émis par l'assemblée délibérante sur l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale pour la construction et l'exploitation du réseau en transport d'énergie thermique issue de la valorisation des déchets

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.19- METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL) - PROJET DE PLU2 (PLAN LOCAL D'URBANISME) ARRETE PAR LE CONSEIL METROPOLITAIN - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après débat a été adoptée la délibération sur le nouveau projet de PLU2. Des demandes d'ajustements ont été exprimées

-DELIBERATION ADOPTEE-

=> Métropole Européenne de Lille (MEL) : rapport annuel 2016 sur le prix et qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

=> Métropole Européenne de Lille (MEL) : rapport annuel 2016 sur le prix et qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilé.

Arrêté/Décision du Maire pris par délégation du Conseil Municipal depuis sa dernière séance du 21 décembre 2017 : 25

Levée de séance à 20h45
RD/FV/MV – le 20 février 2018